

Délibération n° 2026-23

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 avril 2026,
sous la présidence de Madame Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu Le Code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;
- Vu L'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu Les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;

Prend la délibération suivante :

Objet : Approbation du plan d'action de maîtrise des risques financiers et comptables

Le Conseil d'administration a approuvé le plan d'action de maîtrise des risques financiers et comptables pour la période 2026/2028 conformément au document joint en annexe 1.

Les membres du Conseil d'administration ont été informés des actions initiées en 2025, qui sont détaillées dans le document joint en annexe 2.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 25

Dont :

Pour : 21

Abstentions : 4

Fait à Lyon,

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 30 avril 2026.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de cet acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 30 avril 2026

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365-Lyon cedex 07

Téléphone : +33(0)4 78 69 74 64

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr